

NOTE PREPARATOIRE DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SECURITE CIVILE

DATE DE LA REUNION 28/06/2017
POINT A L'ORDRE DU JOUR Indemnités de prestations du personnel volontaire

DEMANDE A LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR INFORMATION
 POUR AVIS

THEME (L. 15.05.2007, art.16) 1° le calcul des coûts supplémentaires pour les zones résultant de l'exécution de la réforme ;
 2° les missions qui sont confiées aux zones et leur impact financier sur la zone ;
 3° l'évaluation globale de tous les aspects de la réforme de la sécurité civile au niveau local. Cette évaluation contient entre autres un monitoring de tous les problèmes liés à la réforme.

1. Problématique :

Dans le cadre des projets d'AM relatifs aux spécialisations (dispatcher, opérateur pompe..), il est prévu un certains nombre d'heures de formation continuée, est ce que ces heures sont comptabilisée dans le cadre de la formation continuée obligatoire (statut admin) ou doit on les prévoir en plus? S'il s'agit de formation continuée en plus, cela risque de mettre à mal l'organisation opérationnelle des zones de secours!!

Les commandants de zone regrettent que certains textes évoquent un nombre d'heures et/ou d'exercices sans fixer le contenu ou l'objectif pédagogique? Qu'en est il?

2. Solution(s) + motivation :

3. Conclusion :

4. Proposition concrète d'avis :

ANNEXES :